



Clermont-Ferrand, le 19 juin 2012

Madame le Recteur
Chancelier des Universités
3 avenue Vercingétorix
63000 CLERMONT-FERRAND

Objet : fonctionnaires stagiaires

Madame le Recteur,

Comme nous l'avons évoqué lors de notre audience du 13 juin et lors de la FPMA du 15 juin, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir veiller à ce qu'aucun fonctionnaire stagiaire ne soit convoqué pour assurer des corrections d'examens ni pour faire passer des oraux. Plusieurs d'entre eux nous ont déjà contactés à ce sujet.

De plus, vous avez reconnu que les stagiaires qui accomplissent des tâches supplémentaires doivent être payés en HSE. Or, certains chefs d'établissement semblent considérer le contraire. Nous vous demandons à nouveau de bien vouloir intervenir auprès de ces derniers afin de lever toute ambiguïté.

Nous vous prions de croire, Madame le Recteur, en l'assurance de notre profond attachement au Service Public d'Education.

Patrick LEBRUN

Secrétaire académique